



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#TousConcernés

MINEUR(E)S VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES, DE BIZUTAGE ET DE HARCÈLEMENT DANS LE CHAMP DU SPORT

Les contacts-clés sur lesquels
vous pouvez vous appuyer

Édition au 10 juin 2021

7 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les mineur(e)s victimes de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement. La liste n'est toutefois pas exhaustive. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

CONTACTS GÉNÉRAUX

SNATED - ENFANCE EN DANGER - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE : 119

Qui peut appeler ?

Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance d'une situation de mineur en danger ou en risque de l'être (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...). Pour connaître les différents modes d'interpellation du service pour évoquer une situation : <https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

Quand peut-on appeler ?

Le 119 est disponible 7J/7J et 24H/24H. Les appels de mineurs sont traités prioritairement.

Depuis le 3 mai 2021, si vous avez moins de 21 ans, il est également possible de joindre le SNATED par tchat (les permanences sont indiquées sur le site du 119) : <https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

Pourquoi appeler ce numéro ?

Ce numéro est gratuit quelle que soit la provenance de l'appel y compris d'un téléphone portable. L'appel n'apparaît pas sur la facture téléphonique et l'échange reste confidentiel.

Les écoutants du 119, professionnel de l'enfance (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...), sont à l'écoute des appelants et apportent soutien, conseils et orientation. En cas de situation préoccupante, le 119 peut transmettre les informations recueillies aux services départementaux de protection de l'enfance pour suites à donner à la situation.

Pour en savoir plus :

Consultez le lien suivant : <https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

Qui peut appeler ?

L'association peut être contactée par les enfants eux même, leur famille, ou tout professionnel en contact des enfants.

Quand peut-on appeler ?

Le Service Juridique de La Voix De l'Enfant est joignable par téléphone du lundi au vendredi, de 10h à 18h, au 01 56 96 03 05 ou par mail à : service.juridique@lavoixdelenfant.org.

De plus, les avocats et juristes de La Voix De l'Enfant assurent une permanence téléphonique tous les mercredis, de 14h30 à 18h, au 01 56 96 03 02.

Pourquoi appeler ce numéro ?

La Voix De l'Enfant a une mission de protection et de défense des enfants victimes de toute forme de violence sur le territoire national mais aussi à l'étranger. Avec son équipe de juristes et d'avocats, elle conseille sur un plan juridique et propose des orientations aux familles et professionnels et, dans certains cas, assure un suivi des situations afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de l'enfant.

Pour en savoir plus :

<https://www.lavoixdelenfant.org/>

Qui peut appeler ?

L'Enfant bleu peut être contacté par tout enfant ou adulte victime de violence durant l'enfance et également tout professionnel souhaitant obtenir un renseignement sur une situation de maltraitance dont il a connaissance.

Quand peut-on appeler ?

La plateforme téléphonique est joignable du lundi au jeudi de 11h à 18h et le vendredi de 10h à 17h au 01 56 56 62 62.

Pourquoi appeler ce numéro ?

L'association propose une plateforme d'écoute pour conseiller et accompagner sur des situations de maltraitance. Elle réalise également des interventions de prévention dans les classes de la maternelle au collège notamment pour développer les compétences psychosociales des plus-petits, informer les enfants sur leurs droits, sensibiliser les adolescents aux violences qui peuvent leur être faites.

Pour en savoir plus :

<https://www.enfantbleu.org/>

Qui peut appeler ?

L'association peut être contactée par tout particulier ou professionnel

Quand peut-on appeler ?

Le numéro vert « stop maltraitance » est gratuit et joignable du lundi au vendredi de 10h à 18h au 0 800 05 1234.

Pourquoi appeler ce numéro ?

L'association gère un numéro vert gratuit et accessible en France métropolitaine et en Outre-Mer permettant aux appelants d'évoquer une situation de maltraitance. Elle intervient également en milieu scolaire pour sensibiliser les enfants et les jeunes sur les situations à risque et les moyens de se protéger.

Pour en savoir plus :

<https://www.enfance-et-partage.org/>

Qui peut signaler ?

- Les mineur(e)s ;
- Toutes les personnes encadrant des enfants ;
- Les clubs sportifs (dirigeants, éducateurs, bénévoles) ;
- Les collectivités ;
- Les licenciés de 5 à 18 ans ;
- Les parents...

Quand peut-on signaler ?

À n'importe quel moment, il suffira de laisser un message avec ses coordonnées afin d'être recontacté.

Vous pouvez également faire la démarche sur le lien suivant :

<https://www.colosseauxpiedsdargile.org/contact/>

Pourquoi appeler ce numéro ?

L'association propose des actions de sensibilisation dans les écoles, collèges et lycées sur le harcèlement, le bizutage, les agressions sexuelles et les réseaux sociaux.

L'association a pour objectifs l'accompagnement, l'aide aux victimes et la formation des professionnels encadrant les enfants.

Elle vise à sensibiliser les professionnels mais également à accompagner les victimes.

Pour en savoir plus :

<https://www.colosseauxpiedsdargile.org/>

COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE :
06 07 45 26 11 OU 06 82 81 40 70

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct. Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance de comportements répréhensibles vis-à-vis de mineurs ou majeurs (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...).

Quand peut-on appeler ?

Le CNCB est accessible sans interruption. Si toutefois vous tombez sur la messagerie, n'hésitez pas à laisser un message. Vous serez rappelés dans les plus brefs délais.

Le CNCB peut être également contacté via son site internet sur le lien suivant :
<http://contrelebizutage.fr/contact.php>

Pourquoi appeler ce numéro ?

Le CNCB a pour mission de prévenir, sensibiliser, puis interpellier les structures concernées par le bizutage ainsi que les différents ministères pour accompagner au mieux les victimes. La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écoutant non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

Pour en savoir plus :

<https://www.contrelebizutage.fr/>

CYBER-HARCÈLEMENT : NET ÉCOUTE – 3018

Qui peut signaler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Net écoute est une ligne d'écoute nationale destinée aux enfants et adolescent.e.s confronté.e.s à des problèmes dans leurs usages numériques. Les adultes peuvent également y trouver de l'aide.

Quand peut-on signaler ?

Notre équipe d'écouteurs est disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 20h00, pour aider les jeunes mais aussi conseiller les parents et les professionnels concernés.

Pourquoi signaler sur cette plateforme ?

L'appel est 100 % anonyme, gratuit et confidentiel.

Net Ecoute est également un site internet et un chat.

Net Ecoute est partenaire de l'Éducation nationale, du 119 Allô Enfance en danger, de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Concrètement, Net écoute peut mettre en relation la victime avec les associations compétentes les plus adaptées et assurer une continuité dans le suivi.

Pour en savoir plus :

www.netecoute.fr/